



Votre IP vous informe

Passage de l'hiver 2022-2023 : Enedis est à vos côtés



Face au contexte incertain de cet hiver dû à la maintenance des réacteurs nucléaires et au conflit entre l'Ukraine et la Russie, les acteurs du système électrique français s'attachent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité. La période identifiée par RTE (Réseau de Transport d'Electricité) va du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023, avec un risque plus important en janvier.



Le délestage : Quesako ?

Il s'agit de coupures d'électricité localisées et temporaires, **utilisées en dernier recours pour maintenir l'équilibre général du système électrique et éviter un "black-out"**.

Dans ce cadre, Enedis, en tant que gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité mettrait en œuvre, **sur ordre de RTE**, ce dispositif de coupures préventives. Ces coupures, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées par zone géographique, interviendraient au moment des pics de consommation d'électricité en jours ouvrés (le matin de 8h à 13h - le soir de 18h à 20h).



Quels leviers pour éviter les coupures ?

Les économies d'électricité de chacun permettraient de limiter le recours au délestage, voire ne pas y recourir.

Par exemple :

- Appel à la sobriété et aux éco-gestes du quotidien pour les citoyens et demande du Gouvernement aux entreprises de réduire de 10 % leur consommation d'ici à 2024.
- Activation de tous les moyens de production disponibles en France et utilisation des interconnexions avec les pays voisins.
- Baisse de la tension (- 5 %) sur le réseau de distribution de l'électricité.

Dès l'annonce d'une vigilance renforcée par RTE, **vous serez alertés à J-3 par les équipes territoriales d'Enedis** des possibilités de délestage sur votre territoire. En cas de confirmation du dispositif, vous serez informés dès que la liste des communes concernées par ces coupures sera disponible (à J-1 après 21h30).

Vous pouvez dès à présent suivre, au jour le jour, « la météo de l'électricité » sur le site monecowatt.fr, accessible également via le site Internet Enedis. Inscrivez-vous à l'alerte « vigilance coupure » et participez aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.